



ASSURATOME

Tour Franklin - Défense 8 - 92042 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 76 53 13 - Fax : 01 46 92 08 96 - www.assuratome.fr

- 1. HISTORIQUE**
- 2. ORGANISATION ACTUELLE**
- 3. OBJET DU GROUPEMENT - MISSIONS**
- 4. GARANTIES ET RISQUES REASSURES**
- 5. CHIFFRES CLES**
- 6. CAPACITES 2016**
- 7. L'INDUSTRIE NUCLEAIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE**
- 8. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ASSURANCE NUCLEAIRE**
- 9. CONCLUSION**

Pourquoi une spécificité de l'organisation de l'assurance des risques nucléaires ?

La naissance d'une industrie nucléaire civile dans les années 1950 posait des problèmes nouveaux aux assureurs :

- 1. Risques non connus**
- 2. Exposition très importante**
- 3. Nombre réduit d'installations assurées**
- 4. Droit spécifique : responsabilité objective canalisée sur l'exploitant, limitée en durée et en montant, garantie financière obligatoire**
- 5. Risques de cumuls**

⇒ **Risques Nucléaires exclus des contrats d'assurance dès 1957 et clause NMA 75 (modifiée en 1994) introduite dans les traités de réassurance**

**Solution : les Pools d'assurance nucléaire
20 Pools actifs sur 31 dans le Monde en 2016**

Application au marché français

1957 Pool Français d'Assurance des Risques Atomiques (Association)



1969 Transformation en GIE



1995 Changement de nom : **Assuratome**
(Groupement de coréassurance des risques nucléaires)

2. ORGANISATION ACTUELLE

- GIE de coréassurance : 36 adhérents au 1^{er} janvier 2016
 - **Transparence fiscale**
 - **Soumis au contrôle réglementaire de l'ACPR**
 - **Provision pour égalisation art. R.* 331-6 § 6 du Code des Assurances**

- Assemblée Générale
- Conseil d'Administration
- Commission Technique
- Comité des Affaires Etrangères
- Comité Financier

Assuratome, adhérent du GIE GSA⁺ pour la logistique administrative et comptable, comprend **9 personnes**, juristes et ingénieurs, spécialisées en assurance des risques nucléaires.

3. OBJET DU GROUPEMENT - MISSIONS

- Faciliter l'activité de ses membres dans le domaine des assurances liées à l'utilisation des rayonnements ionisants à des fins pacifiques
- Gérer les deux Conventions de coréassurance : RC/DM et Assurances de Personnes, avec solidarité entre les adhérents
- Réassurer ses membres à 100%

Assuratome n'est pas habilité à émettre des contrats d'assurance

3. OBJET DU GROUPEMENT – MISSIONS (suite)

- Étude des risques et des conditions de garanties de l'assurance nucléaire
- Souscription de la réassurance
- Gestion des actifs

4. GARANTIES ET RISQUES REASSURES

Événements classiques & Risques nucléaires (accidents de criticité, contamination radioactive, irradiation)

- RC Exploitant Nucléaire (Code de l'environnement, livre V, titre IX, chapitre 7)
- RC Transports Nucléaires
- RC radio-isotopes (secteurs industriel et médical)
- Dommages / P.E.
- TRC / TRME / Démantèlement
- Assurances de Personnes
- Risques spéciaux

4. GARANTIES ET RISQUES REASSURES (suite)

Activités civiles de l'industrie lourde de l'uranium et de ses dérivés et autres risques

- Installations Nucléaires

Outre les exploitants nucléaires assurés, les prestataires et autres intervenants peuvent également bénéficier de la couverture dans le cadre de garanties Tous Risques Chantiers souscrites par le maître d'ouvrage.

- ICPE détenant ou utilisant des radioéléments artificiels

- Autres installations et unités médicales détenant ou utilisant des sources de rayonnements ionisants soumises à déclaration ou à autorisation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

- Chiffre d'affaires brut 2014 : 58,01 M€
 - Affaires directes : 42,89 M€
 - Responsabilité civile : 23%
 - Dommages matériels : 77%
 - Net de rétrocessions : 24,32 M€ (56,7%)
 - Acceptations : 15,12M€
 - Responsabilité civile : 36%
 - Dommages matériels : 64%

- Chiffre d'affaires net de rétrocessions : 39,43 M€ (68%)

- Ratio combiné : 36%
 - ✓ Affaires directes : 44%
 - ✓ Acceptations : 13%

- Capacité de coréassurance : somme des capacités individuelles apportées par les adhérents

Rétention nette => maîtrise totale des cumuls

- Capacité de souscription : capacité propre + facultatives en quote-part

- Un système d'assurance national complété par un dispositif de réassurance international efficace et peu coûteux

- Sécurité des placements : principe de solidarité pour chaque Pool ou équivalent en garantie financière

Standard Rules, bilateral agreements

6. CAPACITES 2016 (suite)

Affaires directes

DM	383 785 000 €	
RC	245 567 000 €	636 581 599 €
A.P.	7 229 599 €	

Acceptations

DM	151 815 000 €	
RC	94 742 000 €	251 393 836 €
A.P.	4 836 836 €	

NB : le Conseil d'Administration peut limiter les capacités pour certains risques ou certaines situations géographiques.

7. L'INDUSTRIE NUCLEAIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

- 428 réacteurs de puissance en fonctionnement dans 30 pays, parmi lesquels :
117 en Europe de l'Ouest (dont 58 en France), 121 en Amérique du Nord,
115 en Asie, et 68 en Europe de l'Est
- 70 réacteurs en construction dont 46 en Asie et 1 en France
- 122 réacteurs dont la construction est planifiée
- En France :
 - ✓ **maîtrise complète du cycle du combustible**
 - ✓ **46 sites nucléaires comprenant 126 INB dont 22 sont arrêtées définitivement**
 - ✓ **58 réacteurs de puissance en fonctionnement**
 - ✓ **des centres de recherches nombreux (10 réacteurs en fonctionnement)**
 - ✓ **une dizaine de sites en cours de démantèlement**

8. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ASSURANCE NUCLEAIRE

Les acteurs principaux

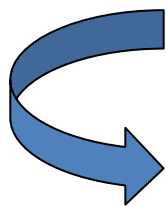
- **Les Pools**
- **La Mutuelle américaine NEIL (et O' NEIL)**
- **Les Mutuelles européennes ELINI et EMANI**
- **Les captives**
- **Banques (Garanties financières)**
- **North Court**

- Capacité combinée en DM/RC stabilisée
- Taux orientés à la hausse
- Lancement de nouvelles constructions à court et moyen terme
- Allongement de la durée de vie du parc vieillissant
- Opérations de démantèlement en augmentation

8. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ASSURANCE NUCLEAIRE

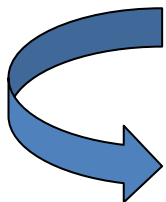
(suite)

- **Révision des Conventions Internationales sur la Responsabilité Civile dans le domaine de l'Energie Nucléaire**



Augmentation des garanties obligatoires

- **Pression politique et médiatique**



Organisation de la gestion des sinistres en cas d'accident grave

9. CONCLUSION

- La mise en commun des moyens des assureurs nucléaires permet de répondre de façon pérenne aux besoins de financement de la couverture de ces risques pouvant présenter un développement long
- Le système des pools constitue une structure qui confère une bonne sécurité des placements en réassurance
- La spécificité de l'assurance des risques nucléaires justifie l'existence de ce système, évoqué dans le Règlement d'exemption édicté par la Commission Européenne
- Les Pools bénéficient d'une expérience sans équivalent pour l'assurance des risques nucléaires dans le monde entier
Leur organisation au niveau mondial facilite leur rôle de coordinateurs en matière de gestion de sinistres RC de grande ampleur, notamment en cas de sinistres transfrontaliers
- Le système d'assurance s'est diversifié, une forte attente des Exploitants Nucléaires a conduit au développement de Mutuelles Professionnelles
- Assuratome a prouvé son aptitude à proposer des solutions pour répondre aux évolutions des besoins des exploitants nucléaires